



ASPRO MiniJI

Cotisation 2024

Chers propriétaires et responsables d'associations !

Nous vous souhaitons une très belle année 2024 et nous espérons vous retrouver encore plus nombreux sur nos régates Mini JI. En 2024 l'équipe mise en place a un fonctionnement optimal. Il nous faut encore et toujours être au plus près de vos attentes, au plus près de nos adhérents.



Lors de l'Assemblée Générale 2023, nous vous avons proposé une formule différente pour l'adhésion à la Classe. Vous avez adopté le principe de l'adhésion au Mini JI. **Le montant de 24.00 €** est fixé, que vous soyez Propriétaire, Association et la multiplication se fait jusqu'à 8 Mini JI, comme précédemment. Cette année deux bulletins d'adhésion sont mis en place afin d'optimiser notre recensement des Mini JI. Nous vous demandons de respecter la propriété du Mini JI même si le payeur est une tierce personne.



L'objectif de notre association est de favoriser l'adhésion d'un maximum de bateaux sans se ruiner mais aussi par souci d'équité de mieux équilibrer le nombre de pouvoirs lors des votes nécessaires à la vie de notre association.

Nous avons modifié nos statuts, lors de notre Assemblée Générale 2021. Tous les Membres actifs ou associés identifiés sur le bulletin d'adhésion pourront voter lors de l'Assemblée Générale et voter les modifications de Règles de Classe. Pour ce faire, **les membres associés devront être présents au Championnat de France** et le club avoir réglé la cotisation avant le 01er mai. Cf Règlement Intérieur Article 2 – Statut Article 3.

Nous vous précisons qu'il est obligatoire d'indiquer le numéro du ou des bateaux sur la fiche d'adhésion ainsi que le nom du **membre associé habituel** qui pourra donc prendre part au vote. De plus, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer, un exemplaire de votre / vos certificats de jauge, si ce n'est déjà fait. Cette demande fait suite à un travail de recensement des MiniJI et pour un récolement des documents.

NE PAS
OUBLIER !

Les présentes fiches sont à utiliser pour les renouvellements d'adhésion ou pour les nouveaux propriétaires. Une liste des bateaux cotisant à l'Aspro sera accessible sur le site : <https://asprominiji.jimdofree.com/>. Un contrôle des bateaux sera demandé aux comités de courses lors des régates.



Nous vous rappelons que les cotisations doivent être réglées au 01 Mai et nous vous rappelons également que le Championnat de France se déroulera du **08 au 11 Mai 2024 à BREST**. Ce point est important car nous ne serons pas en mesure de convoquer tous les adhérents à 30 jours de l'Assemblée Générale comme le prévoit les statuts. La convocation sera transmise après les trente jours au fur et à mesure.

Quelques précisions,

- le numéro attribué au bateau est celui figurant sur le certificat de jauge, c'est celui-ci que vous devez déclarer en régate. Dans le cas où vous courez avec des voiles portant un numéro différent, vous devez demander une autorisation au comité de course.
- pour faire partie du classement national mis en place par la FFV, il est souhaitable, pour les bateaux participants à une régate inscrite au calendrier fédéral, d'être adhérents à l'Aspro MiniJI.

On vous attend très nombreux cette année.

Caroline LAMOUREUX
Présidente de la Classe ASPRO MINIJI